



MARSEILLE

L'Adjoint au Maire
Délégué aux Marins Pompiers
à la Protection Civile
à la Commission de Sécurité
à la Gestion des Risques

LE 10 AVR. 2006 249/06/04-3680

Association EN TOUTE FRANCHISE
A l'attention de Mr DIOT Claude
Vice-Président
1, rue François Boucher
13700 MARIIGNANE

OBJET : SECURITE INCENDIE

V/REF : courrier du 13/03/2006

N/REF : T 9742 - T. 10537 - JCD/ID - CA N° 06.03.2549

Monsieur,

Faisant suite à votre courrier ci-dessus référencé, je porte à votre connaissance les renseignements concernant les établissements suivants :

- *Magasin FRANPRIX - 150, avenue des Chartreux - 13004 MARSEILLE :*

Cet établissement a fait l'objet d'une demande de permis de construire N° 05.M.0327 du 14 mars 2005. La Commission Communale de Sécurité, en date du 22 avril 2005, a émis un avis favorable à l'aménagement d'une surface commerciale.

- *Magasin FRANPRIX - 30, cours Lieutaud - 13001 MARSEILLE :*

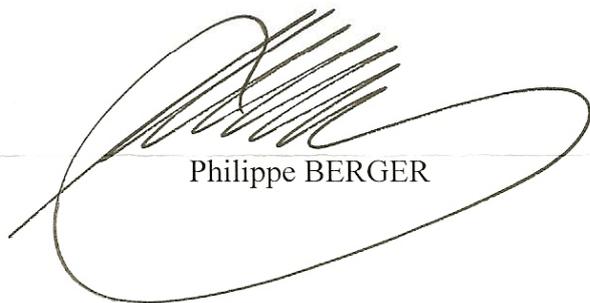
Cet établissement a fait l'objet d'une déclaration de travaux N° 04.L.1278 du 7 juillet 2004. La Commission Communale de Sécurité, en date du 27 août 2004, a émis un avis favorable à l'aménagement d'un local commercial.

Ces deux établissements n'ayant pas l'objet de réception, je demande à la Commission Communale de Sécurité de procéder à une visite de contrôle.

./.

En ce qui concerne les magasins FRANPRIX - 157, rue du Rouet - 13008 MARSEILLE et 21, bd Françoise Duparc - 13004 MARSEILLE, ces établissements ne sont pas connus de mes services. Aussi et conformément aux articles R. 123-22 et R. 123-23 du Code de la Construction et de l'Habitation, je demande ce jour aux exploitants de fournir un dossier dans le cadre de l'article R. 123-24 du présent code.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Philippe BERGER

